



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe locale d'équipement

Question écrite n° 93935

Texte de la question

M. Jean-Marc Lefranc interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les financements des communes et des territoires intercommunaux *via* la taxe locale d'équipement (TLE). Précisément, il s'avère que lorsque la taxe locale d'équipement est perçue directement par l'intercommunalité, la part de cette taxe reversée au profit des communes ne peut se faire qu'au profit de l'ensemble des communes du territoire intercommunal et non uniquement pour celle qui a réalisé les travaux. Il souhaite une évolution de cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Lefranc](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93935

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12579

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)